

N° 2026-027

**Chargé.e de mission « Optimisation de la gestion des déchets spéciaux
produits dans le Cirque de Mafate »**

Corps/Grade : Poste de catégorie A en **contrat de projet à temps plein** ouvert aux personnels contractuels, pour une durée de douze (12) mois.

Poste ouvert en priorité aux personnels ayant une solide expérience dans les domaines environnementaux et plus spécifiquement sur la stratégie de la gestion de déchets spéciaux.

La prise de poste est programmée pour le 1^{er} octobre 2026 au plus tard. Pour une durée 12 mois.

La résidence administrative sera à Saint-Paul (Trois Bassins antenne du secteur OUEST du Parc national de La Réunion), un des quatre secteurs du Parc national réparties sur le territoire réunionnais.

Conformément à la politique d'inclusion de l'établissement, ce poste est ouvert aux personnes en situation de handicap, à compétences égales.

Poste bénéficiant du soutien financier de l'ADEME et de la Préfecture de La Réunion

Contexte et organisation

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministre chargé de la protection de la nature. Après une phase d'installation et de mise en route.

La création du parc répond à la volonté de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les particularités locales. Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux. Le cœur du parc est composé en totalité de zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique, mais aussi de paysages culturels remarquables comme le cirque de Mafate et l'îlet des Salazes. Sur les 24 communes de l'île, 23 d'entre elles ont une partie de leur territoire en cœur de parc qui recouvre au total 105.000 hectares et au-delà, les paysages naturels et ruraux des Hauts qui présentent un lien de solidarité écologique et social avec le cœur, ont vocation à faire partie du parc national.

La problématique du parc s'inscrit dans la reconnaissance d'une combinaison étroite entre la nature et la culture. La mission de l'établissement public consistera à développer la connaissance du patrimoine naturel et culturel, à travers des inventaires notamment, assurer une gestion conservatoire des milieux et des espèces grâce au dialogue mené avec les différents acteurs concernés et à la surveillance, accueillir les publics et plus largement mener des actions de sensibilisation à l'environnement. L'établissement public a également un rôle d'appui et de conseil auprès des collectivités territoriales pour promouvoir la prise en compte du patrimoine dans le cadre des politiques locales d'aménagement et de développement durables et il doit faire vivre et animer la charte du parc national en coordonnant les actions qui auront été définies avec les différents partenaires.

Le Parc national de La Réunion est rattaché à l'OFB (Office Français de la Biodiversité). Jumeau Avec le Parc National Amazonien de Guyane, ils ont été créés dans le droit fil de la loi des parcs nationaux de 2006.

Le Parc national de la Réunion a fêté en 2017 ses dix ans d'existence.

La charte du projet de territoire Parc national a été validée en 2014, elle fixe les grands objectifs que le Parc national et les acteurs du territoire se sont donnés.

En 2015 l'UNESCO valide la candidature du projet « Cirques, pitons et remparts de La Réunion France » à la liste du patrimoine Mondial.

La charte du Parc national de la réunion devient le plan de gestion du site labellisé.

Ces deux labels associés induisent encore plus de responsabilités quant à la gestion quotidienne de ce site labellisé.

Le Cirque de Mafate est reconnu pour l'un comme pour l'autre de ces labels comme étant un des sites majeurs de l'identité et de la spécificité de ce territoire.

Fort de l'expérience de ces dix dernières années de mutation d'un territoire désormais classé, un constat s'impose.

Mafate parle à tout le monde, c'est un incontournable pour les visiteurs et touristes qu'ils soient réunionnais ou du reste du monde.

Sur ces 11 îlets vivent plus de 900 personnes, l'activité principale est le tourisme et de manière plus marginale l'agriculture. C'est aussi avant tout un lieu de vie pour l'ensemble de ses habitants résidents.

L'évolution rapide de l'offre d'accueil dans le site et son corollaire en termes de besoins d'aménagements et de constructions de structures d'accueil modifient en profondeur et durablement le caractère des lieux et pourraient hypothéquer le formidable potentiel de ce territoire.

Cette opportunité autour de la construction d'une vraie destination de caractère dans un cadre de vie traditionnel préservé va générer la création de nouveaux modèles d'habiter et d'aménager l'espace public comme l'espace privé.

De profondes mutations sont en cours, peu maîtrisées qui impactent les paysages de Mafate et cela aux différentes échelles de perception, du très grand panoramique du Maïdo au paysage le plus intime de la traversée d'un îlet.

Les enjeux sont multiples, chacun des partenaires et acteurs du site a ses propres enjeux liés directement à sa propre compétence et ou responsabilité, Parc national, Communes de La Possession et de St Paul, TCO, Conseil Départemental, Onf en qualité de gestionnaire du site, Région, l'ADEME, résidents, IRT. Tous partagent le besoin d'avoir un projet global, concerté pour ce territoire et ses habitants, de construire une ambition à moyen et long terme.

Une mission menée depuis 2024 par l'ADEME, avec la participation du Parc national, du Territoire de l'Ouest, de l'ONF et du Syndicat des Importateurs et Commerçants de la Réunion (SICR), et sous l'impulsion de la Sous-Préfecture de Saint-Paul, a eu pour but de réaliser un état des lieux de la présence de déchets spéciaux (REP et non REP) dans le Cirque et d'étudier les différentes voies de gestion possibles à court, moyen et long terme.

Le Parc national s'est porté volontaire pour mettre en œuvre la suite de la mission et son déploiement opérationnel, en lien direct avec le SICR, notamment :

- La collecte des déchets déjà présents à domicile ou en point d'apport volontaire ;
- L'installation de solutions plus durables afin d'éviter de devoir réitérer de larges opérations d'évacuation communes.

Sous la responsabilité du Responsable de l'Antenne Ouest du Parc National de la Réunion, le.la chargé.e de mission assure toutes les missions relatives à la mise en œuvre des opérations : coordination du projet, animation et supervision de la démarche, travail direct avec

les équipes techniques des organismes participants à l'opération (Sous-Préfecture de Saint-Paul, TCO, SICR, ONF, Parc National de la Réunion et autres en fonction des besoins : IRT, DEAL, Département, communes de Saint Paul et de La Possession...) mais aussi travail de concertation avec les habitants du Cirque de Mafate.

Axes opérationnels :

Les axes stratégiques suivants seront poursuivis, déclinés en actions opérationnelles :

Axe 1 : La prévention des déchets « spéciaux »

- ✓ Action 1.1 : Renforcer la communication autour de la gestion des déchets spéciaux auprès des habitants du Cirque de Mafate
- ✓ Action 1.2 : Élaborer un travail spécifique sur la cible touristique
- ✓ Action 1.3 : Proposer un format de valorisation du projet

Axe 2 : Une collecte d'ampleur

- ✓ Action 2.1 : Valider un calendrier de collecte et le communiquer efficacement auprès des habitants
- ✓ Action 2.2 : Accompagner les éco-organismes sur les étapes à anticiper comme les demandes d'autorisation spécifiques
- ✓ Action 2.3 : Établir un bilan précis de la collecte réalisée

Axe 3 : Des solutions sur le long terme

- ✓ Action 3.1 : Par catégorie de déchets spéciaux, proposer des solutions de prévention et de gestion pérennes
- ✓ Action 3.2 : Concerter les habitants et acteurs locaux sur les solutions souhaitables et réalisables
- ✓ Action 3.3 : Accompagner les éco-organismes dans la mise en place de ces solutions

Axe 4 : Un travail sur les ordures ménagères résiduelles

- ✓ Action 4.1 : Définir les enjeux de la gestion des ordures ménagères au regard du contexte territorial (lancement de Runeva)
- ✓ Action 4.2 : Écouter les propositions des habitants et aider à leur mise en place, proposer des actions complémentaires
- ✓ Action 4.3 : Établir le retour d'expérience des solutions testées

Axe 5 : Coordination et suivi du projet

- ✓ Action 5.1 : Assurer l'animation du projet auprès des parties prenantes
- ✓ Action 5.2 : Proposer des indicateurs de suivi, renseigner ces indicateurs
- ✓ Action 5.3 : Établir l'ensemble des bilans

Position dans l'organisation

Sous l'autorité hiérarchique du chef du secteur ouest, et dans le respect des orientations stratégiques et des priorités formulées par la Direction, le/la chargé(e) de mission contribue à la mise en œuvre d'un programme d'actions lancé par le Parc pour améliorer le cadre de vie des habitants de Mafate et réduire l'impact des usages sur la biodiversité. Il/Elle travaille en étroite collaboration avec chargé de mission du Projet Mafate du Parc national.

Mission

II/Elle priorise et supervise les actions suivantes :

- Mise en œuvre des démarches de collecte des déchets spéciaux ;
- Mise en place de solutions pérennes des collectes ;
- Identification de pilotes et de financeurs,
- Recherche de financements publics complémentaires ;
- Création et la diffusion des supports de communication et de sensibilisation
- Déclinaison des axes de travail et des actions opérationnelles dans des bilans réguliers.

Attendus et livrables

- La réalisation de l'ensemble des livrables attendus par les financeurs, conformément aux conventions de financements. Ces livrables comprennent notamment :
- Le bilan précis de la collecte des déchets spéciaux ;
- Le suivi des indicateurs d'avancement du projet ;
- Les retours d'expérience des différentes voies de gestion des déchets expérimentées, validées ou invalidées ;
- Les supports de sensibilisation ciblant les habitants et les visiteurs ;
- Un support de valorisation grand public du projet ;
- Le/la chargé.e de mission devra également assurer une passation de la mission et du poste au Groupement d'Intérêt Public de Mafate à l'issue du contrat.

Exigences requises

Formations et qualifications obligatoires

- Diplômes dans le domaine de l'environnement, gestion des déchets, aménagement durable, de niveau Ingénieur avec une spécialité dans l'ingénierie de projets ;
- Maîtrise des approches systémiques et pluridisciplinaires des problématiques de développement durable ;
- Connaissances et intérêts pour les initiatives de prévention des déchets et le système de responsabilité élargie du producteur.

Compétences

- Connaissance des enjeux environnementaux locaux et nationaux ;
- Connaissance des partenaires institutionnels, du territoire et de ses spécificités ;
- Connaissances des principales réglementations relatives au domaine de la gestion des déchets ;
- Connaissance des spécificités du Cirque de Mafate ;
- Expérience en ingénierie financière / recherche de financement ;
- Capacité d'organisation, de polyvalence, de transversalité ;
- Aptitude à travailler en équipe et en contexte partenarial ;
- Capacité d'animation et de conduite de projets ;
- Capacité d'analyse et de synthèse ;
- Suivi administratif, financier et budgétaire du projet,
- Maîtrise des outils bureautiques.

Savoir-être

- Aisance relationnelle et diplomatie
- Aisance à l'oral et à l'écrit (communication)
- Rigueur, grandes capacités d'écoute, d'initiative
- Sens de l'organisation, de la gestion et de la coordination
- Disponibilité, ponctualité, assiduité
- Bonnes aptitudes physiques pour le travail de terrain fréquent sur Mafate
- La pratique du créole réunionnais est un plus

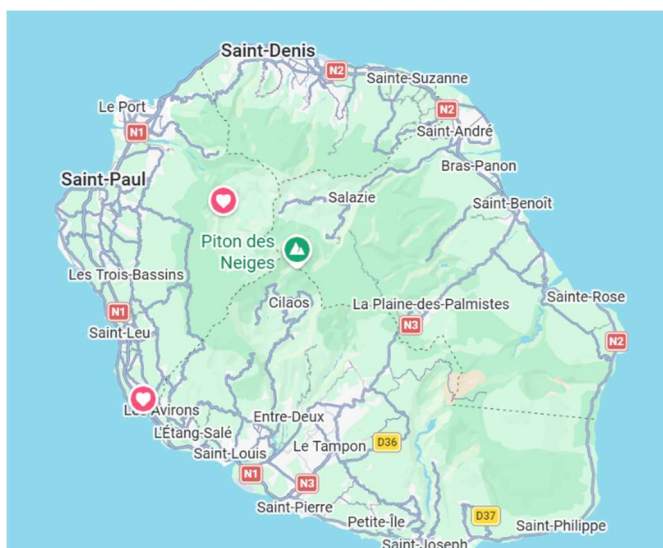
Capacités

Le candidat doit avoir une grande capacité d'écoute, de négociation avec les groupes, de production collective, des capacités rédactionnelles.

Il doit avoir une bonne condition physique pour se déplacer majoritairement à pied dans le Cœur habité.

Grande aisance dans les relations humaines et l'animation.

Permis de conduire B indispensable



Localisation du poste : Secteur ouest du Parc national de la Réunion – Saint-Paul (Trois Bassins)

Conditions de rémunération : Poste de catégorie A à temps plein. La rémunération s'inscrit dans l'enveloppe projet sans qu'elle ne puisse l'excéder. Le calcul de rémunération prendra en compte l'expérience professionnelle selon les conditions de reprise d'ancienneté prévues par la réglementation sur présentation de justificatifs d'emploi sur des postes équivalents et en référence à la grille de rémunération des personnels de conception et d'encadrement et des spécialistes de haut niveau applicable

pour les agents non titulaires de certains établissements publics de l'environnement (décret 2016-1697).

Dossier de candidature et date limite de candidature :

La candidature composée d'un curriculum vitae fusionnée avec une lettre de motivation et accompagnée de la dernière décision ou arrêté de situation indiciaire pour les candidats fonctionnaires est à transmettre

- Soit par voie postale à l'adresse suivante :

**Parc national de La Réunion
258 rue de la République 97431
LA PLAINE DES PALMISTES**

- Soit par courriel, exclusivement à l'adresse suivante : contact-rh@reunion-parcnational.fr. Toute candidature transmise à l'adresse indiquée fera l'objet d'un accusé de réception automatique, envoyé à l'adresse électronique de l'expéditeur.

La date de disponibilité du candidat devra être précisée.

Date limite de candidature : La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **18 septembre 2026**

Personnes à contacter pour informations :

Olivier CHANE SEE CHU Chargé de mission du Projet Mafate au secteur ouest du Parc national de La réunion.

Tel : 0692 63 23 48

mel : olivier.chane@reunion-parcnational.fr

Janik PAYET Responsable du secteur OUEST du Parc national de La Réunion

Tel : 0693 01 41 16

mel : janik.payet@reunion-parcnational.fr